

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre 2021 à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas ANDRÉ, Maire.

Présents Nicolas ANDRÉ, Pascal CHARPEAU, Brigitte DESSENNE, Isabelle DURAND, Philippe FAUQUET, Valérie FLICHY, Franck GUILLEMET, Aurore L'HOMME, Evelyne MIGNON, Claude VAILLE, Maximilien VALENTIN

Secrétaire de séance : Isabelle DURAND

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

Une précision est apportée sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 octobre 2021 concernant l'annulation du titre de 3837 euros. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Décision du maire
- Végétalisation du cimetière
- Rénovation d'un bien communal, 9 rue des pavillons 1^{er} étage
- Frais engagés par les élus
- Lancement de la procédure de PDA (*Périmètre Délimité des Abords*)
- Dossier Ste REALDYME projet de restructuration et extension
- Divers

DECISION DU MAIRE

Pour la mise en place de l'accès PMR (personne à mobilité réduite) du cimetière, M. le Maire a retenu la société ProbiNord pour un montant de 52 956,20 HT (financé par la DETR à hauteur de 50%). Le début des travaux est programmé pour le 10 janvier 2022.

VEGETALISATION DU CIMETIERE

La société Maison Blanche propose un devis de 17 135,20 € (HT), incluant le nettoyage du fond du cimetière (notamment la taille des arbres), la mise en place de plantes couvre-sol autour des sépultures, la plantation d'arbustes et de plantes grimpantes autour du cimetière. Une demande de subvention attachée au «plan climat air énergie du territoire» a été déposée auprès de la Communauté d'agglomération. Ce projet a pour objectif un embellissement du cimetière intégrant deux contraintes importantes de l'entretien de cet espace: la fin de l'utilisation des intrants chimiques et la simplification de l'entretien du cimetière.

Approbation à la majorité : 9 pour ; 2 abstentions

RENOVATION D'UN BIEN COMMUNAL, 9 RUE DES PAVILLONS - 1ER ETAGE

La remise en état d'un appartement est prévue après le départ d'un locataire en vue d'une remise en location.

La Société Bâti-Sol propose un devis de 18 807.15 HT euros

Approbation à l'unanimité

Pour les travaux électriques, la Société Quekenborn propose un devis de 2 979.70 HT euros

Approbation à l'unanimité

FRAIS ENGAGES PAR LES ELUS

Vote sur une proposition du maire concernant le remboursement des frais engagés par les élus, en conformité avec les articles L 2123-18, L 2123-18-1 et L 2123-12 du CGCT.

Approbation à l'unanimité

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PDA (PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS)

Avant l'intervention des architectes des bâtiments de France qui instruisent le PDA, le Conseil Municipal doit en lancer la procédure. Ceci permet une enquête publique unique financée en partie par le Ministère de la Culture portant sur le PLU et le PDA.

Approbation à l'unanimité

DOSSIER STE REALDYME PROJET DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION

La préfecture de l'Eure et Loir demande un vote du Conseil Municipal concernant le projet d'agrandissement du bâtiment de la société Realdyme sur la base d'activité de Garancières en Beauce.

Approbation à la majorité : 6 pour ; 3 abstentions ; 2 contre.

DIVERS

Renégociation de contrats :

- Avec Groupama qui a permis une économie de 1 599 euros
- En cours avec Orange.

Les travaux de l'église :

- Le marché pour le choix d'un maître d'œuvre est lancé pour les travaux de l'église.
- Le coût des travaux prévus pour l'église annoncé lors du dernier conseil municipal nécessite une précision. Les travaux seront échelonnés sur plusieurs décennies et programmés en fonction des urgences en vue de la préservation du bâtiment.
- Le Conseil Municipal présente ses remerciements à l'association Authon-Patrimoine qui contribue au financement d'une partie des travaux et du coût des études.

Le Noël de la Commune le 12 décembre s'est bien passé.

Les vœux du 9 janvier 2022 sont maintenus sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

(Au moment de la distribution de ce compte-rendu, suite aux annonces gouvernementales, la cérémonie des vœux 2022 est annulée)

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H50.